Marée du siècle. Mais où est passée la mer ?

Ouest France - 20 Mars 2015 M.B



La marée basse au port de Kérity à Penmarc'h, dans le Finistère.

Le grand spectacle de la mer a démarré ce vendredi avec des coefficients de 110 à 115 sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche.

Les pêcheurs à pied ont arpenté en masse et avec plaisir le vaste espace libéré par la marée basse. Aperçu de cette première journée de grandes marées en images.

Marée du siècle. Pêche à pied: règles et consignes à connaitre

Ouest France - Saint-Malo - 20 Mars 2015 M.B



Attention à respecter les bonnes tailles. | Ouest-France

Isabelle LÊ

Jusqu'au lundi 23 mars, de forts coefficients de marée sont attendus à Saint-Malo avec des coefficients pouvant aller jusqu'à 119 samedi 21 mars. La prudence est de mise. Les risques

La préfecture appelle les usagers du littoral à la plus grande prudence. Les grandes marées ont pour conséquence d'augmenter le marnage (différence entre la hauteur de la pleine mer et celle de la basse mer) avec un brassage

d'eau de mer plus important. Elles rendent donc les courants marins plus forts. Une remontée rapide des eaux est attendue. Ce qui accroît les risques.

Les bons réflexes

Consulter avant toute sortie en mer ou sur le littoral la météo, les coefficients et horaires de marée. Prévenir avant son départ, de sa destination et de son heure prévue de retour. Rester à proximité d'un point de repli, conserver un point de repère visuel sur le littoral. Redoubler de prudence dans les zones soumises aux forts courants marins. Disposer d'un moyen de communication et de signalisation et connaître les numéros d'urgence : 112 ou 196 (nouveau numéro d'appel pour joindre le Cross).

Le principe de base

Il est strictement interdit de vendre ou d'acheter les produits de la pêche récréative. Ils sont réservés à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille.



Les sanctions

La législation impose des tailles et des quantités pour la pêche des coquillages et crustacés. Ne pas les respecter, c'est commettre un délit qui expose les pêcheurs à une amende pouvant aller jusqu'à 22 500 €. En cas de fraude, les coquillages ou crustacés sont automatiquement remis à l'eau et le matériel de pêche peut être saisi.

Comment mesurer?

Le mieux, pour éviter de se tromper dans les tailles, est de se munir d'un pied à coulisse ou d'une réglette correspondant à sa zone de pêche. Les pêcheurs à pied peuvent se les procurer dans les magasins d'accastillage ou auprès des associations de plaisanciers. **Attention pour les homards,** il faut mesurer du creux de l'oeil jusqu'à la fin de la carapace principale. Il faut couper un bout de la queue.

Le matériel autorisé

En Bretagne, seuls les engins de pêche suivants sont autorisés pour la pêche à pied loisir : la binette (10 cm sur 15 cm maximum), le couteau (20 cm maximum), le couteau à palourdes, le crochet (150 cm maximum), la cuillère, la gouge à couteaux, le marteau et le burin, l'épuisette, la fourche (20 cm et quatre dents maximum), le grappin à oursins, la griffe (10 cm et quatre dents maximum), le râteau (avec des dents de 10 cm maximum).